

**Décision 2012/26**  
**Réunion de haut niveau de la Commission économique**  
**pour l'Europe consacrée aux mesures visant à promouvoir**  
**l'amélioration de la qualité de l'air dans les pays d'Europe**  
**orientale, du Caucase et d'Asie centrale**

*L'Organe exécutif,*

*Rappelant* que la Stratégie à long terme pour la Convention vise en priorité à augmenter le nombre de ratifications du Protocole relatif aux métaux lourds, du Protocole relatif aux polluants organiques persistants et du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg), en particulier par les pays de la région d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale,

*Considérant* les dispositions du Plan d'action révisé pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (ECE/EB.AIR/WG.5/2007/17) visant à accroître le retentissement politique des activités menées dans la région au titre de la Convention et à permettre la ratification des protocoles susmentionnés,

*Rappelant* la décision 2010/17 de l'Organe exécutif relative à la création d'un groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (le Groupe de coordination) et les activités qui ont été proposées pour mettre en œuvre le Plan d'action révisé pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale en 2012-2014,

1. *Décide* de créer un comité d'organisation, comprenant un représentant du Groupe de coordination et du Bureau de l'Organe exécutif et travaillant en étroite collaboration avec le secrétariat et le Groupe de coordination, qui a pour but d'organiser une réunion de haut niveau consacrée aux mesures visant à promouvoir l'amélioration de la qualité de l'air dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale;

2. *Demande* que le comité d'organisation supervise, en prévoyant notamment la possibilité de services d'interprétation, les préparatifs de la réunion qui pourrait avoir lieu pendant ou juste avant ou après la réunion de l'Organe exécutif qui se tiendra en décembre 2013 à l'Office des Nations Unies à Genève, en s'appuyant sur une note de réflexion établie par le Groupe de coordination qui expose brièvement les objectifs et les résultats attendus de la réunion;

3. *Décide* de confier au Bureau de l'Organe exécutif le soin d'achever les préparatifs de la réunion;

4. *Prenant acte avec satisfaction* de l'intention de la Commission européenne et de la Fédération de Russie de fournir un appui financier pour l'organisation et la tenue de la réunion, sous réserve de la mise au point définitive des dispositions logistiques indispensables;

5. *Invite* les Parties et autres pays membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) à coopérer avec le comité d'organisation et les encourage à garantir la participation de hauts responsables des pays qui sont Parties à la Convention ainsi que d'autres pays membres de la CEE, en particulier ceux d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

---